



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/05/17

Reçu en Préfecture le : 11/05/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 9 mai 2017**  
**D-2017/179**

***Aujourd'hui 9 mai 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,  
*Monsieur Didier CAZABONNE présent à partir de 16h25*

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Michèle DELAUNAY

**Archives Bordeaux Métropole. Exposition "Bordeaux et la folie du chemin de fer". Convention de partenariat avec les éditions Le Festin. Edition d'un livre. Fixation du prix de vente. Autorisation. Signature.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'arrivée de la ligne à grande vitesse à Bordeaux, le 2 juillet prochain, les Archives Bordeaux Métropole s'inscrivent dans la saison culturelle Paysages Bordeaux 2017 et présenteront du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 avril 2018 une exposition retraçant 100 ans d'histoire du chemin de fer à Bordeaux, de 1838 à 1938. Dans le prolongement de cette exposition, les Archives Bordeaux Métropole produiront, en partenariat avec les éditions Le Festin, un ouvrage de référence approfondissant le propos de l'exposition et mettant en valeur la continuité de la démarche archivistique ainsi que la qualité et la diversité de leurs fonds.

Afin de préciser les obligations de chacune des parties relatives à la parution de cet ouvrage, une convention entre la Ville de Bordeaux et les éditions Le Festin a donc été établie.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande des visiteurs de la boutique/accueil de l'établissement et de satisfaire l'intérêt des chercheurs, enseignants, étudiants et visiteurs, les Archives Bordeaux Métropole ont acquis 550 exemplaires du livre intitulé « Bordeaux et la folie du chemin de fer ».

350 exemplaires seront mis en vente à la boutique/accueil des Archives au prix unitaire de 12 € TTC et 200 exemplaires seront réservés à des dons ou échanges.

**En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :**

- **signer cette convention**
- **appliquer ce tarif de vente.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 mai 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**

# **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX – ARCHIVES BORDEAUX MÉTROPOLE ET L'ASSOCIATION LE FESTIN**

## **ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2016/472 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016, reçue à la Préfecture de Gironde le 14 décembre 2016,  
D'une part,

Et

L'association Le Festin, exerçant la profession d'éditeur, représentée par Monsieur Xavier ROSAN, Directeur, domiciliée Bât. F1, 176, rue Achard, 33300 Bordeaux (N° SIRET: 37796107300055; N° APE 5814 Z), ci-après dénommée Le Festin,  
D'autre part,

## **IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

La Ville de Bordeaux - Archives Bordeaux Métropole souhaite publier un livre sur l'histoire des chemins de fer à Bordeaux dans le cadre de l'exposition « Bordeaux et la folie du chemin de fer » qui sera présentée aux Archives Bordeaux Métropole du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 20 avril 2018. Cet ouvrage, placé sous la direction de M. Frédéric Laux, Directeur des Archives, sera rédigé par Mme Chantal Callais, M. Thierry Jeanmonod et M. Christophe Bouneau, s'appuyant sur une sélection de documents appartenant aux fonds des Archives Bordeaux Métropole.

Afin de favoriser la parution et la diffusion commerciale de cet ouvrage, la Ville de Bordeaux - Archives Bordeaux Métropole souhaite en confier la réalisation à la maison d'édition bordelaise Le Festin.

**CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La Ville de Bordeaux - Archives Bordeaux Métropole souhaite confier l'édition, le graphisme, l'impression, la diffusion et la distribution d'un ouvrage qui comportera plusieurs textes rédigés par les contributeurs désignés, à savoir Mme Chantal Callais, M. Thierry Jeanmonod et M. Christophe Bouneau, par les Archives Bordeaux Métropole, sous la direction de M. Frédéric Laux, ainsi qu'un important corpus iconographique, à la maison d'édition le Festin.

Le Festin assurera également la coordination éditoriale avec les services des Archives Bordeaux Métropole et les auteurs.

### **ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE**

Format : 170 x 240 mm à la française.

Couverture : papier couché Condat semi-mat à 300 gr, pelliculage mat + vernis sélectif 1 face, Quadri R°

Intérieurs : 96 pages ; quadri R° V° sur papier couché Condat semi-mat à 150 g ; illustrations fournies libres de droit par les Archives Bordeaux Métropole.

Façonnage : dos carré, cahiers cousus collés

Tirage : 1500 ex.

### **ARTICLE 3 - FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le coût de l'ouvrages est estimé à 24 300 euros HT (TVA 5,5 %), répartis comme suit :

- Le Festin : 6 000 euros HT.

- Ville de Bordeaux : 18 300 euros HT.

Cette somme sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Bordeaux -Archives Bordeaux Métropole au compte de l'association Le Festin :

Domiciliation : CAISSE D'ÉPARGNE

Code banque : 13335 Code guichet: 00301 N° de compte: 08000986392

Clé RIB: 84

IBAN : FR76 1333 5003 01 08 0009 8639 284

BIC: CEPFRPP333

Les mandatement s'effectueront selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la présente convention.

- 50 % à parution de l'ouvrage et livraison des exemplaires revenant aux Archives Bordeaux Métropole.

#### ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LE FESTIN

Le Festin a en charge la mise en forme éditoriale, la réalisation graphique du livre et son suivi de fabrication. La maquette visera à mettre en valeur les propos développés, tout en s'inscrivant dans la démarche graphique de l'ensemble des éditions du Festin.

Le Festin s'engage à publier l'œuvre sous forme de livre dans les conditions prévues au présent contrat et à assurer à ce livre une exploitation permanente et suivie, ainsi qu'une diffusion commerciale, conformément aux usages de la profession.

L'ouvrage mettra en valeur de manière graphique, dès la couverture, le principe d'une collection Archives Bordeaux Métropole.

Le Festin s'engage à faire figurer sur chacun des exemplaires le nom des Archives Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux, ainsi que les logos de la Ville de Bordeaux, de Bordeaux Métropole et des Archives Bordeaux Métropole en 4<sup>e</sup> de couverture ; dans l'intérieur du volume, ceux des auteurs et photographes étant intervenus, ainsi que toutes les mentions obligatoires.

#### ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX - ARCHIVES BORDEAUX MÉTROPOLE

La Ville de Bordeaux - Archives Bordeaux Métropole assure la mise à disposition, sous forme numérique, de la totalité des textes et des illustrations, ainsi que le contrôle de leur qualité.

La Ville de Bordeaux - Archives Bordeaux Métropole, considérant les obligations mises à la charge du Festin par le présent contrat et notamment l'engagement qu'il souscrit de publier l'œuvre sous forme de livre et de lui assurer une exploitation permanente et suivie, les avantages que comporte l'unité de gestion et les possibilités d'exploitation que la publication sous forme de livre assure à l'œuvre, cède également au Festin, à titre exclusif et pour la durée du présent contrat, le droit de reproduire et de représenter, de publier et d'exploiter l'œuvre.

Dans ce but, La Ville de Bordeaux - Archives Bordeaux Métropole remettra au plus tard en avril 2017 les textes et illustrations (sous fichiers informatiques haute définition).

#### ARTICLE 6 - VENTES ET DROITS

Le prix de vente public de l'ouvrage est fixé à 12 euros TTC et le premier tirage est fixé au minimum à 1500 exemplaires.

Sur le 1<sup>er</sup> tirage, la Ville de Bordeaux - Archives Bordeaux Métropole disposera de 200 exemplaires incessibles réservés aux dons et échanges, et de 350 exemplaires pour la vente sur le site des Archives Bordeaux Métropole. Les exemplaires qu'elle désirerait en plus de ceux-ci lui seront facturés avec 40 % de remise sur le prix de vente au public. Le stock des ouvrages à vendre par Le Festin est conservé et géré par ce dernier.

Le Festin fera son affaire de la rémunération des libraires ou intermédiaires et, plus généralement, de tous les frais liés à la commercialisation des ouvrages vendus par lui. La différence entre les sommes engagées et les recettes effectuées est acquise au Festin.

Le Festin se réserve d'exclure de la vente un certain nombre d'exemplaires réservés aux services de presse, à la promotion et la publicité de l'ouvrage, ainsi qu'au dépôt légal et tout envoi de justificatifs.

Le Festin s'engage à ne faire pilonner que les volumes défraîchis et inutilisables pour la vente.

Le Festin s'engage à ne procéder à la vente en solde de l'ouvrage qu'à condition que le stock excède largement les demandes courantes.

**ARTICLE 7 - COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 8 - ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33045 Bordeaux cedex,
- pour l'association Le Festin, en son siège social, Bâtiment F1, 176, rue Achard, 33300 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

Pour l'Association Le Festin  
le Directeur,  
Xavier ROSAN

Pour le Maire de Bordeaux  
l'Adjoint au Maire,  
Fabien ROBERT